

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 octobre 2025 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la mise en œuvre du plan directeur communal «Genève 2040» incluant les études d'urbanisme et expertises nécessaires, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication, la mise en place du monitoring ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau plan directeur des chemins pour piétons.

1^{er} avril 2026

Rapport de M. Alexandre Diogo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 novembre 2025. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Pierre de Bocard, les 10 et 17 février 2026. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie chaleureusement pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 800 000 francs pour mettre en œuvre le plan directeur communal révisé, Genève 2040, dans le but de réaliser les études urbanistiques nécessaires, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication efficace, de mettre au point le système de monitoring du plan et enfin de produire un nouveau plan directeur des chemins pour piétons (PDGP).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 800 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2030.

Séance du 10 février 2026

Audition de M^{me} Marjorie de Chastonay, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Albane Ferraris, cheffe du Service d'urbanisme (URB)

M^{me} de Chastonay rappelle en introduction que le plan directeur communal (PDCoM) donne une vision du développement de la Ville jusqu'en 2040, avec plus de trente mesures. Elle insiste sur la révision du plan directeur des chemins pour piétons (PDCP), qui date de la fin des années 1990. Ce plan doit normalement être révisé tous les dix ans et il est nécessaire de le revoir non seulement en raison de son retard mais aussi des évolutions urbaines qui se sont déroulées depuis lors et qui doivent être prises en compte. Elle rappelle en outre que la marche est le mode de déplacement le plus usité à Genève; une pratique qui concourt à la dimension «ville» et à la sociabilité, et qui est bénéfique pour la santé. Elle évoque alors la campagne de sensibilisation qui a été menée à ce propos et elle observe que les pédiatres sont inquiets du niveau sanitaire des adolescents qui sont de plus en plus sédentaires, 81% d'entre eux ne respectant pas les recommandations sanitaires en matière d'exercice physique. La marche revêt donc une importance toute particulière.

Elle déclare, quoi qu'il en soit, que ces études permettront d'orienter les décisions de la Ville pour son avenir.

M^{me} Ferraris déclare que le plan directeur donne une série d'impulsions avec des orientations qui sont claires. Ce plan permet de lancer des études d'urbanisme. Elle remarque par ailleurs qu'il est nécessaire de diffuser ce guide très largement; il faut aussi monitorer les projets. De nombreux projets sont planifiés entre 2026 et 2028 avec une identification des besoins (socio-culturels, Cité administrative, arcades commerciales, régénération de la ville ordinaire). Elle ajoute que l'environnement et la mobilité sont des notions fondamentales avec des études stratégiques, des plans de végétalisation ou le stationnement. Quant aux grands projets, la plupart d'entre eux semblent vouloir évoluer à présent (Sécheron, la Rade, les Forces motrices et Montbrillant).

Elle répète que la communication est un point important avec des supports adaptés en fonction des publics cibles, tout comme l'organisation de l'exposition

de la maquette. Enfin, le plan directeur des chemins pour piétons doit être révisé et nécessite des moyens pour collecter les informations.

Questions des commissaires

Les chemins piétons sont-ils destinés à la promenade ou au déplacement?

M^{me} Ferraris répond que les deux dimensions sont prises en compte. Cela étant, elle rappelle que les déplacements pour le loisir sont en augmentation.

Vers qui intervenir pour fluidifier les feux ou pour permettre de traverser les carrefours en diagonale comme à Londres?

M^{me} de Chastonay répond que la question des feux doit être discutée avec le Canton. Elle mentionne que la feuille de route prévoit en l'occurrence une stratégie pour les piétons ainsi que l'accessibilité universelle; deux priorités partagées par le Canton.

M^{me} Ferraris remarque que des comptages doivent être réalisés sur certains carrefours afin d'améliorer les temps d'attente.

Séance du 17 février 2026

Prises de position et vote

Le Mouvement citoyen genevois estime que tout n'est pas à jeter mais qu'il y a beaucoup d'«éco-blanchiment» dans ce projet. Il n'est pas le moment de s'occuper du PDCom alors que la Ville doit assumer de nombreuses priorités.

Le Parti libéral-radical s'abstiendra et estime qu'il est nécessaire d'évoquer des sujets plus concrets et moins idéologiques.

Ensemble à gauche – Union populaire déclare que ce PDCom est un cadre qui a été accepté par le Municipal et qui permet aux actions concrètes de se développer. Il est normal que de nouveaux chapitres soient étudiés. D'autres aspects ont été ajoutés à cette planification comme les cimetières qui doivent être pris en compte.

Le Parti socialiste rappelle que ce plan directeur a été validé par le Conseil d'Etat après une consultation populaire. Il ajoute que le but est de construire des milliers de logements et il remarque que ce plan directeur prend en compte les ombrages et la protection contre la canicule qui sont des éléments devenus importants.

Les Vert-e-s rappellent qu'il avait été question de faire vivre ce plan communal et d'avoir un suivi avec un monitoring. Ce projet répond donc aux attentes du Conseil municipal et le groupe acceptera ce projet.

Le Centre – les Vert'libéraux soutiendront ce projet, la marche étant un élément d'équité territoriale important. Ce sujet est trop rarement abordé et il est important de mettre l'accent sur la marche.

L'Union démocratique du centre a l'impression que marcher sur des chemins tout droits et aseptisés est contraire à la philosophie du marcheur dont le destin est de se perdre. Le piéton heureux est un piéton qui se perd dans les méandres de ses déambulations.

Mise aux voix, la proposition PR-1730 est acceptée par 9 oui (2 LC-VL, 2 Ve, 1 EàG-UP, 4 S) contre 2 non (MCG) et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC).